



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nathalie JEANNET

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 29
Date de la convocation : 13 juin 2023
Date de publication : 26 juin 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste,	Jean-Pierre, ROCHE Paul,	Nathalie, DEMORTIER-BLANC
MANGIN Isabelle, BERTHAUD	PECHINOT Jacques, FICHÈRE	Catherine, ANTOINE Patricia,
Mathieu, MARCHAND Sylvette,	Jean-Pascal, REBILLARD Jean-	MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-
NONNOTTE-BOUTON Catherine,	Michel, CRETIN-MAITENAZ	REPUBLIQUE Claire, CUSSEY
GERMOND Daniel, JABOVISTE	Blandine, CERNELA Patrice,	Laëtitia, GRUET Justine,
Philippe, MIRAT Maryline,	LEFEVRE Jean-Philippe,	MUGNIER Christine
DOUZENEL Alexandre, CUINET	DELAINE Isabelle, JEANNET	

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à DELAINE Isabelle, CHAMPANHET Stéphane donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie

Conseillers absents non représentés

PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, HAMDAROUI Ako, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine

Objet : Cession de terrain à NEXITY - Délibération complémentaire

Rapporteur : Madame Patricia ANTOINE

Par délibération n° 22.14.03.18 du 14 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé la vente de l'unité foncière dite « REXEL-SNDR » au profit de Nexity pour une programmation de logements seniors haut de gamme.

Une petite partie des locaux (ancien réfectoire, local REXEL) a abrité temporairement l'épicerie solidaire aujourd'hui relogée dans ses nouveaux locaux. Certains juristes avaient alors considéré qu'il s'agissait d'une circonstance de fait qui pouvait faire retenir la qualification de domanialité publique sur le bien.

Ainsi, suite au déménagement de l'épicerie solidaire depuis la mi-mai 2023, il est proposé de confirmer la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles section BM n° 176, 593, 594, 595 et 597 sises avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou.

Enfin, la relative complexité du dossier dans son montage opérationnel amène à devoir reporter le délai de signature de l'acte authentique au 30 novembre 2023 prévue initialement au 30 août 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 14 juin 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation des parcelles BM n° 176, 593, 594, 595 et 597 sises Avenue Léon Jouhaux et Avenue Georges Pompidou,
- **DE PRONONCER** le déclassement desdites parcelles,
- **DE PROCÉDER** à la cession desdites parcelles,
- **D'APPROUVER** le délai complémentaire fixé au 30 novembre 2023 pour la signature de l'acte authentique initialement prévue le 30 août 2023,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

SCRUTIN

POUR : 29

CONTRE : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme
- NEXITY_2 Impasse Charmes d'Asnières_21000 DIJON
- Maître Claire-Lise LOCURCIO_98 Avenue Jacques Duhamel_39100 DOLE

*Fait à Dole, le 19 juin 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Monsieur Jean-Baptiste GAGNON

